

RESSENTIMENT. Ce mot s'est dit indifféremment des bienfaits, des offenses, des bons et des mauvais offices.

Aujourd'hui, dit l'Académie, il ne se dit guère qu'en parlant des injures : « On doit sacrifier son *ressentiment* au bien de l'État. » — « Un bon chrétien ne doit garder de *ressentiment* contre personne. » Ainsi, au lieu de dire comme Delille, parlant du chien (*les trois Règnes de la nature*, chant VIII) : « Gardant du bienfait le doux *ressentiment*, » on dira : gardant du bienfait le doux souvenir.

Voltaire, dans son *Commentaire sur Corneille*, et M. Auger, dans son *Commentaire sur Molière (Don Garcie de Navarre, page 205)*, pensent également que ce mot ne s'emploie maintenant que pour exprimer le souvenir des injures reçues, et non celui des bienfaits.

RESSENTIR. Le P. Bouhours (page 28 de ses *Remarques*) est d'avis que *ressentir* se prend en bonne ou mauvaise part, et que *se ressentir* ne se prend qu'en mauvaise part; qu'ainsi on dirait bien : « Je *ressens* le plaisir qu'il m'a fait, l'injure qu'il m'a faite; » mais qu'on dit seulement : « Il *se ressent* des dérèglements de sa jeunesse. » Trévoux et Féraud se sont rangés de cet avis.

Mais l'Académie dit que *se ressentir* peut s'employer pour signifier avoir part à quelque événement heureux ou malheureux, et qu'on peut très bien dire : « Je *me ressens* de la libéralité, de la protection de cette personne. » — « Si je fais une grande fortune, mes amis *s'en ressentiront*. » L'usage est d'accord avec l'Académie.

RÉTABLIR, verbe actif. Remettre au premier état, en bon état, en meilleur état : « Sa maison était toute ruinée, il l'a fait *rétablir*. » — « On a *rétabli* cet homme dans sa charge, dans ses biens, dans tous ses droits. » — « Le fils de Dieu a fondé son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le *rétablisse*. » (Bossuet.)

D'après cette définition et ces exemples, la phrase suivante, qui est de Vaugelas, n'est pas correcte : « Avec un renfort considérable, il marcha pour *rétablir* le désordre des provinces révoltées. » C'est l'ordre, dit l'Académie, qu'on rétablit, et non pas le désordre; Vaugelas devait dire : « Avec un renfort considérable, il marcha pour *rétablir* l'ordre. »

RÉUNIR, verbe actif. Ce verbe, signifiant posséder en même temps, ne veut point que la préposition *à* soit placée avant un de ses régimes; ainsi ne dites pas : « Caton *réunissait* la vaillance *à* la sagesse. » — Mais dites : « Caton *réunissait* la vaillance *et* la sagesse. » Si on voulait employer la préposition *à*, il faudrait se servir du verbe *unir* : « Caton *unissait* la vaillance *à* la sagesse. »

D'après ce principe, on doit se garder d'imiter deux auteurs modernes qui ont dit : « Cette jeune personne *réunit* les grâces *à* la beauté. » — Votre ami *réunit* la modestie *au* mérite. » — « Turenne *réunissait* la prudence *à* la hardiesse. » Il faut : « Cette jeune personne *réunit* les grâces *et* la beauté. »

— « Votre ami *réunit* la modestie *et* le mérite. » — « Turenne *réunissait* la prudence *et* la hardiesse. » — Ou bien en se servant du verbe *unir* : Cette jeune personne *unit* les grâces *à* la beauté. — « Votre ami *unit* la modestie *au* mérite. » — « Turenne *unissait* la prudence *à* la hardiesse. » (M. La-veaux.)

— Nous ne voyons aucune raison logique pour regarder comme fautives les phrases condamnées ici. Car enfin dans toutes ces phrases le mot *réunir* a son sens propre de *unir, joindre* des choses qui étaient séparées. Si l'on peut dire : « Ce roi a *réuni* telle province *à* la couronne. J'espère me *réunir* *à* lui » (Académie); pourquoi ne dirait-on pas : « Turenne a su *réunir* la prudence *à* la hardiesse? » Nous reconnaissons que les autres tournures sont plus usitées et par conséquent préférables; mais c'est tout. A. L.

RÉVEILLER. L'Académie a dit que ce verbe signifie la même chose qu'*éveiller*, tant au propre qu'au figuré. La particule *re*, qui entre dans la composition de *réveiller*, marque réitération, redoublement d'action, et suppose ou que la personne s'était endormie, ou qu'elle était plongée dans un profond sommeil : « Il ne dormait pas profondément, je l'ai *éveillé*; il dormait profondément, je l'ai *réveillé*. Je l'ai *éveillé* à la pointe du jour; il s'est *enduormi*, et je l'ai *réveillé*. » — « On m'est venu *éveiller ce matin* pour me dire... » (L'Académie.)

Où, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui *éveille*.

(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 4.)

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain,

(Boileau, *Satire VI*.)

Qu'*éveillera* bientôt l'ardente soif du gain.

(Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

Le redouté Brontin que son devoir *éveille*.

(Le même, chant II.)

Tous les jours il m'*éveille* au bruit de ses exploits.

(Le même, chant IV.)

Déjà de toutes parts les chanoines *s'éveillent*.

(Le même, chant IV.)

Les sens appesantis, les esprits qui sommeillent,

Doucement excités à son aspect (du café) *s'éveillent*.

(Delille.)

« A l'heure marquée, il fallut *réveiller* d'un profond sommeil cet autre Alexandre. » (Bossuet.)

La différence entre *éveiller* et *réveiller* se remarque surtout au figuré. *Éveiller* les passions, c'est exciter les passions qui ne se sont pas encore montrées. *Réveiller* les passions, c'est les exciter de nouveau lorsqu'elles se sont assoupies.

Mais laissez-nous le temps d'*éveiller* un parti. (Voltaire, *Méropé*, acte V, sc. 3.)

On *réveille* par mille artifices des passions qui semblaient assoupies. » (Massillon.)

Il faut de mon époux

Contre un sang odieux *réveiller* le courroux.

(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Et tous deux de ce pas s'en vont avec chaleur

Du trop lent perruquier *réveiller* la valeur.

(Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

Pour *réveiller* sa fureur assoupie.

(Rousseau.)

Valois se *réveilla* du sein de son ivresse.

(Voltaire, *la Henriade*, chant III.)

Sous la cendre *réveille*
Les restes assoupis des flammes de la veille. (Delille, *Éucide*.)

RIANT. Cet adjectif s'emploie au figuré dans le sens d'agréable à la vue.

Homère adoucit mes mœurs
Par ses *riantes* images. (J.-B. Rousseau.)

Ces *riantes* moissons, vains fruits de tant de peines. (J.-B. Rousseau.)

... Pendue aux buissons de ce coteau *riant*,
La chèvre aventurière a quitté l'Orient. (Delille, *l'Homme des Champs*, ch. II.)

L'espoir au front *riant*. (Le même.)

RICHELLE, substantif féminin, signifie, au singulier, opulence, abondance de biens : « La *richesse* d'une province, c'est la culture des terres, « la nourriture des bestiaux, le commerce. »

Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse ;
Ce n'est point sur ses bords qu'habite la *richesse*.

(Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

... La pauvreté mâle, active et vigilante,
Est, parmi les travaux, moins lasse et plus contente
Que la *richesse* oisive au sein des voluptés. (Boileau.)

Un roi sage, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même,
Sur la *richesse* et l'or ne met point son appui. (Racine.)

On dit aussi, au figuré, la *richesse* d'une langue, dans le même sens qu'on dit qu'une langue est riche. On dit également : « Les enfants sont la *richesse* « des pères. La *richesse* du sage est sa modération. » (L'Académie.)

Richesses, au pluriel, se dit lorsqu'on veut exprimer une quantité considérable de biens de diverses espèces : « Les *richesses* enorgueillissent. » (L'Académie.) — « Jouissons paisiblement des *richesses*, ne les cherchons « pas avec inquiétude ; il faut en être le maître et non pas l'esclave, et ne « nous point inquiéter, ni ne nous point désespérer de leur perte. » (Saint-Évremond.) — « Le vrai chrétien est peu touché des *richesses* qu'il méprise. » (Massillon.)

Féraud pense que la contrainte de la rime a fait préférer à Louis Racine le singulier au pluriel, dans une occasion où celui-ci méritait la préférence :

Heureux qui, de la sagesse
Attendant tout son secours,
N'a point mis dans la *richesse*
L'espoir de ses derniers jours.

(Cantique sur le bonheur des justes.)

Mais M. Laveaux croit que *dans la richesse* est aussi bien dit que *dans les richesses*. Par la première expression, *richesse* s'entend dans un sens collectif, et par la seconde, dans un sens distributif.

RIEN. Ce mot est mis ordinairement par les Grammairiens au nombre des pronoms indéfinis ; il signifie chose, quelque chose ; quand on veut exprimer *nulle chose*, il faut *ne rien*, équivalent de *non-chose*, c'est-à-dire, la négation avec le mot *rien* : « Nous sommes de telle nature, qu'il n'y a *rien* au

« monde qui se fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheureux avec courage. » (Racine, préface de la tragédie d'*Alexandre*.) — « Les grands ambitieux et les misérables qui n'ont *rien* à perdre aiment « toujours le changement. » (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, page 503, 3^e partie.)

Rien n'est plus incertain que notre dernière heure :

Heureuse incertitude, aimable obscurité,

Par où la divine bonté

A veiller, à prier, sans cesse nous convie. (L'abbé Testu.)

(D'Olivet, 49^e Rem. sur Racine. — Domergue, page 393 de ses *Solut. Grammat.*, et les autorités ci-dessus.)

Boileau a donc fait une faute, lorsqu'il a dit dans sa V^e Satire :

La nuit à bien dormir, et le jour à *rien* faire.

Il devait dire à *ne rien* faire.

Si l'on veut conserver à *rien* sa véritable signification de *chose*, *quelque chose*, on l'emploie sans négation, et, en ce cas, on n'en fait usage que dans les phrases de doute, d'incertitude ou d'interrogation : « Je doute que *rien* « soit plus capable de faire détester le gouvernement populaire, que tout ce « qui s'est passé en France il y a quelques années. » — « Y a-t-il *rien* de « plus rare qu'un demi-savant modeste ? » (Domergue.) — « Qui vous dit « *rien* ? » (L'Académie.)

(Wailly, Restaut, l'Académie et Domergue.)

L'usage cependant permet quelquefois que le verbe qui vient après *rien*, dans la signification de chose, et régissant un pronom relatif, soit accompagné de la négation, comme dans cette phrase :

Il n'est *rien* que le temps n'absorbe et ne dévore.

(J.-B. Rousseau, *Ode au prince Eugène de Savoie*.)

Il autorise aussi à supprimer la négation avec *rien* dans le sens de *nuie* chose, quand il est employé avec le verbe *compter* : « Il *compte* pour *rien* « tous les services qu'on lui rend. » (L'Académie.)

Je jouis d'une paix profonde,
Et, pour m'assurer le seul bien
Que l'on doit estimer au monde,

Tout ce que je n'ai pas, je le *compte* pour *rien*. (Régnier-Desmarais.)

« Vous qui craignez les dieux et qui aimez votre devoir, *comptez-vous* « pour *rien* de servir votre roi ? » (*Télémaque*, livre XIV.)

Et *comptez-vous* pour *rien* Dieu qui combat pour nous ?

(Racine, *Athalie*, acte I, sc. 2.)

Je' es *compte* pour *rien* ! Ah ! ciel ! quelle injustice !

(Le même, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

(Domergue, *Solutions grammat.*, page 394. — Féraud, *Dict. crit.*)

Toutefois Ménage et, après lui, Wailly pensent qu'il serait mieux de dire : « *Ne comptez-vous pour rien* ? »

— Mais la forme négative ici n'est pas nécessaire, d'autant plus que le mot

rien s'emploie souvent de la même manière dans d'autres locutions analogues où la négative est impossible. On dit : « Il a eu cette maison *pour rien*. » « Il se fâche *de rien*. » (Académie.) A. L.

Rien, immédiatement suivi d'un adjectif, régit la préposition *de* : « Il n'y a *rien de* si fâcheux que. » (L'Académie, au mot *rien*.) — « Je ne vis jamais *rien de tel*. » (Même autorité, au mot *tel*.) — « Quand on n'a *rien de grand* que la naissance, on est et l'on paraît d'autant plus petit que cette naissance est plus grande. » (Trublet.) — « Il n'est *rien de* meilleur que de « prendre le ton haut. » (Le P. Buffier.)

Jamais l'amour ne forma *rien de tel*. (Voltaire.)
(Régnier-Desmarais, page 577. — Wailly, page 173.)

Il faut cependant observer que quand on emploie *il n'est rien*, au lieu de *il n'y a rien*, on peut, pour la douceur de la prononciation, supprimer le *de* avant l'adjectif *tel*; c'est l'avis de Th. Corneille sur la 281^e et la 332^e *Remarques de Vaugelas*; et c'est ainsi qu'en ont usé Sarrasin, dans sa *Ballade à mademoiselle Bouleville* : « Il n'est *rien tel* que d'enlever. »

L'abbé Reyre (fable du *Fermier et le Poirier*) :

Il n'est, ma foi ! *rien tel* que la richesse,
Pour avoir grand nombre d'amis.

Boileau, dans une lettre adressée sous le nom de Voiture à M. de Vivonne : « C'est fort peu de chose qu'un demi-dieu quand il est mort; il n'est *rien tel* que d'être vivant. » Fontenelle : « Comme il n'est *rien tel* que de prophétiser des choses éloignées, en attendant l'événement; il n'est *rien tel* aussi que de débiter des fables, en attendant l'allégorie. » Molière (*le Cocu imaginaire*, acte I, sc. 2) :

..... Il n'est *rien tel*, Madame, croyez-moi,
Que d'avoir un mari la nuit auprès de soi,
Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous salue
D'un : Dieu vous soit en aide ! alors qu'on éternue.

Rien, suivi de *que* ou de *comme*, régit également *de* et l'infinifit : « *Rien* n'est si beau *que de* pardonner. » — « *Rien* ne porte malheur *comme de* payer ses dettes. »

Cette dernière pensée, fait observer Féraud, est de Regnard, dans *le Joueur*; mais comme il y avait une syllabe de trop pour faire le vers, il a retranché le *de* :

Rien ne porte malheur *comme payer* ses dettes.

En certaines provinces, bien des gens disent : « Cela ne fait *de rien*; il faut dire : « Cela ne fait *rien*. »

— On doit dire de même : « Cet homme ne m'est *rien*; » pour signifier, n'est point mon parent. Mais quand on veut exprimer qu'on ne prend aucun intérêt à une personne ou à une chose, on dit familièrement : « Cet homme ne m'est *de rien*; cela ne m'est *de rien*. » (L'Académie.) A. L.

« *Ne savoir rien de rien* » est du style familier et signifie *ne savoir absolument rien*.

..... Ne sachant *rien de rien*,
Au susdit cloître enfermé pour son bien. (Vert-Vert, chant I.)

Nouvel habitant de ce monde,
Ignorant le mal et le bien,
Plutôt ne sachant *rien de rien*,
Un jeune rat..... (L'abbé Reyre.)

(L'Académie, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

Rien, pris dans un sens déterminé et signifiant *néant, nul, nulle chose ou chose de peu d'importance*, suit les règles des autres substantifs; il peut être accompagné de l'article ou de l'un de ses équivalents, et s'employer au pluriel : « Dans l'ordre de la nature, rien ne se fait *de rien*. » (L'Académie.) — « Il vaut mieux ne rien dire que de dire *des riens*. » (Brillon.)

Un songe, un *rien*, tout lui fait peur,
Quand il s'agit de ce qu'il aime. (La Fontaine, *les Deux Amis*.)

On a souvent demandé si l'on doit dire : « Cela ne sert *de rien*, cela ne sert *à rien*. — *A quoi sert-il?* ou *de quoi sert-il?* »

Ce qui *ne sert de rien* ne peut être employé utilement, est hors de tout service, d'une nullité absolue : « Par reconnaissance il nourrit un vieux cheval qui ne lui *sert de rien*. » — « Ce domestique est infirme, il ne me *sert plus de rien*. » — « Nous eûmes beau pleurer, nos larmes *ne servaient de rien*. » (Florian.)

Mais enfin mes efforts ne me *servent de rien*.
(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

Il met toute sa gloire et son souverain bien
A grossir un trésor qui ne lui *sert de rien*;
Plus il le voit accru, moins il en fait d'usage. (Boileau, *Saïre* IV.)

« Les murmures contre les décrets de la Providence *ne servent de rien*. » Toutes ces phrases éveillent l'idée d'une nullité absolue de service.

Ce qui *ne sert à rien* aujourd'hui peut servir demain à quelque chose : « Il a des talents qui ne lui *servent à rien*. » — « Vous pouvez prendre mon cheval, car il ne me *sert à rien* aujourd'hui. » Ici il y a une nullité momentanée de service, un défaut d'emploi.

Fénelon (*Télémaque*, liv. V) a, dans le même sens, préféré à *à de* dans cette phrase : « *A quoi sert-il* à un peuple que son roi subjugue d'autres nations, si l'on est malheureux sous son règne? » Et Corneille :

A quoi me servirait cette vie importune?

Cependant on dit quelquefois, surtout en vers, *que* pour *a quoi*, dans la même signification : « *Que sert* le silence, quand le remords crie? »

(J.-J. Rousseau.)

Du zèle de ma loi *que sert* de vous parer? (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)
Que nous servent, hélas ! ces regrets superflus? (Le même, *Esther*, acte I, sc. 5.)
Que servent tes regrets? (Crébillon, *Idoménée*, acte V, sc. 1.)

(Extrait des procès-verbaux de l'Académie gramm.)

RIMER. Ce verbe neutre s'emploie aussi activement et signifie *mettre en vers* :

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, rima des mascarades. (Boileau, *Art poétique*, chant 7.)

Seul en un coin, pensif et consterné,
Rimant une ode et n'ayant point d'âne. (Voltaire, *le Pauvre Diable*.)

RISQUE, péril, danger : « Un menteur court grand *risque* de n'être ja-
« mais cru, lors même qu'il dit la vérité. » — « Il y a des hommes qui met-
« tent une sorte d'intrépidité à courir tout le *risque* de l'avenir, ne pensant
« jamais au présent. » (La Bruyère.)

Le genre de *risque* a été longtemps incertain. Pascal, Scarron, Bouhours
l'ont employé au féminin; mais le masculin a prévalu.

Ménage (page 460 de ses *Additions et Changements*) et Trévoux (dans
son *Dictionnaire*) pensent que ce mot est ordinairement masculin. L'Acadé-
mie est également de cet avis; elle en excepte cependant cette phrase où
l'on dit : à toute *risque*, pour dire à tout *hasard*.

— Telle était l'opinion de l'Académie en 1762, et elle subsiste jusque
dans l'édition de Moutardier en 1802. Mais en 1835 l'Académie dit à tout
risque et n'admet plus d'exception. A. L.

ROCAILLEUX, EUSE. Mot nouveau que l'Académie a recueilli; il est
usité au propre et au figuré. Au propre, on dit un *chemin rocailleux*, pour
dire un chemin plein de rocailles, de petits cailloux. Au figuré, on dit *des*
vers rocailleux, un *style rocailleux*.

ROI se dit par extension de tout ce qui domine sur une espèce, de ce
qu'il y a de meilleur dans son genre :

Le chêne audacieux, *roi des monts* solitaires,
Tombe sous les assauts de l'âge et des autans. (Baour-Lormian.)

Noble fils du printemps, le lis majestueux,
Qui ne craint plus des vents le souffle impétueux,
Élève avec fierté sa tige souveraine,
Il est le *roi des fleurs*, dont la rose est la reine. (Boisjolin.)

Roi se prend encore au figuré et dans un sens moral, pour exprimer ce
qui exerce un empire absolu sur notre âme, sur nos passions :

La noble indépendance est le dieu d'un grand cœur,
Et nos *rois* sont la patrie et l'honneur.
(Dulard, *la Fondation de Marseille*, chant IV.)

En parlant de l'homme sage et modéré dans ses desirs, Racan a dit :

Roi de ses passions, il a ce qu'il désire ;
Son fertile domaine est son petit empire. (*Stances sur la vie champêtre*.)

ROUCOULEMENT. Bruit que fait l'oiseau qui roucoule. Ce mot, dit
M. Nodier, est un mot harmonieux et utile que l'Académie n'a pas mis dans
son *Dictionnaire*, et qu'il est bon d'admettre. M. de Châteaubriand, Buffon,
Delille et de Pezay en ont fait usage.

— L'Académie l'a adopté en 1835.

ROUGIR, verbe actif, se dit au propre et au figuré : « Leur sang *rougis*-
« sait la terre. » (L'Académie.)

Mais sitôt que Séide
Aura rougi ses mains de ce grand homicide. (Voltaire, *Mahomet*, acte IV, sc. 1.)

A peine son sang coule et fait rougir la terre,
Les dieux font sur l'autel entendre le tonnerre.
(Racine, *Iphigénie*, sc. dernière.)

... Et la Phrygie
Cent fois de votre sang a vu ma main rougie.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 4.)

ROULER. Ce verbe est souvent employé dans le style noble et en poésie.
En voici quelques exemples :

Un torrent débordé qui, d'un cours orageux,
Roule, plein de gravier, sur un terrain fangeux.
(Boileau, *Art poétique*, chant I.)

« La mollesse, l'éclat de la naissance, le faste qui accompagne les digni-
« tés, c'est là-dessus que *roulent* nos projets, nos desirs, nos espérances. »
(Massillon.)

Le superbe Eridan, le souverain des eaux,
Traîne et roule, à grand bruit, forêts, bergers, troupeaux.
(Delille, *les Géorgiques*, livre I.)

Les étoiles *roulaient* dans un profond silence. (Le même.)
Elle dit, et *roulant* son projet dans son âme,
De ses jours odieux cherche à rompre la trame. (Le même, *Énéide*, livre IV.)

Des pleurs cruels, amers, arrachés au malheur,
Qui *roulaient* dans ses yeux, sans soulager son cœur.
(La Harpe, Épître à M. le comte de Schowaloff.)

RUSTAUD, RUSTRE. C'est faute d'éducation, faute d'usage, qu'on est
rustaud; c'est par humeur et par rudesse de caractère qu'on est *rustre*.

Un gros, un franc paysan a l'air *rustaud*, la mine *rustaude*; un homme
farouche et bourru a l'air *rustre*, la mine *rustre*. (Roubaud, *Synonymes*.)

S

S. Ce substantif est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin
suivant l'appellation moderne. (L'Académie.)

SAIGNER. Beaucoup de personnes, dans l'intention de distinguer le sens
propre d'avec le sens figuré, disent : SAIGNER par le nez, SAIGNER au nez, en
parlant de quelqu'un qui perd du sang par le nez; et dans un sens prover-
bial et figuré, elles disent : SAIGNER du nez; pour dire manquer de résolution,
de courage; mais *saigner au nez* ne voudrait dire autre chose que tirer du
sang du nez, comme on en tire du bras, du pied, etc.; ainsi, au figuré
comme au propre, SAIGNER du nez est la seule expression qui soit admise. (*Le*
Dictionnaire de l'Académie. — Urb. Domergue, page 121. — Gattel, au
mot *Saigner* et au mot *Nez*. — M. Boinvilliers, page 308 de sa *Grammaire*.
— M. Laveaux, etc.)

SANCTUAIRE. Ce mot se dit figurément de tout lieu qui doit inspirer